



MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

BAMENDA CITY COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°003/ AONO/CUB/CIPM/2026 du 13 mars 2026 pour la sélection d'un consultant pour le control et supervision des travaux d'entretien des routes en terres et revêtues dans la ville de Bamenda I

1-Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement 2026 de la Communauté Urbain de Bamenda, le Maire de la Ville lance par la présente un Appel d'Offres National Ouvert pour le contrôle et la supervision des travaux d'entretien des routes en terre et revêtue dans la Division de Mezam à Bamenda.

2-Consistance des Prestations

Les Prestations comprennent notamment :

- o Contrôle étape par étape avant, pendant et après toutes les opérations de construction ;
- o Vérification pour garantir le respect des normes spécifiées des matériaux à utiliser ;
- o Contrôle de qualité des matériaux et équipements à mettre en place ;
- o Vérification pour garantir le respect de la qualité de la main-d'œuvre à utiliser ;
- o Etablissement des rapports périodiques.

3-Phases/Allotissement

Les services sont en une seule tranche et regroupés dans un seul lot.

4-Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **quarante millions (40 000 000) de francs CFA** toutes taxes comprises.

5-Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de cinq (5) mois calendaires.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6-Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux consultants nationaux spécialisés dans le contrôle et la supervision des travaux des routes et des travaux publics.

7-Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissement de la Communauté Urbain de Bamenda exercice 2026, Sur la ligne d'imputation budgétaire n°23511.

8-Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

9-Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission portant un timbre fiscal, acquitté à la main et accompagner d'un reçu de la CDEC, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO dont le montant s'élève à **huit cent mille (800,000) Francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10-Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables au service de SIGAMP de la Communauté Urbain de Bamenda, Tel : 633 36 12 67 / 67785 03 32 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et

<http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11-Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au service de SIGAMP de la Communauté Urbain de Bamenda, Tel : 633 36 12 67 / 67785 03 32 dès publication du présent avis, moyennant paiement d'un montant non remboursable des frais d'acquisition du DAO de cinquante-sept mille (57,000) francs CFA payable au trésor de la Communauté Urbain de Bamenda Sur la ligne d'imputation budgétaire n°712 101.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12-Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **13 avril 2026 à 10 :00** Heure du serveur. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis avec une originale et l'offre administrative.

Taille et format des fichiers

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13-Recevabilité des plis

Les documents administratifs ainsi que les offres techniques et financières doivent être soumis sur la plateforme COLEPS.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Une caution de soumission qui ne porte pas un timbre fiscal, acquitté à la main et n'accompagne pas d'un reçu de la CDEC sera considérée comme non conforme.

14-Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en deux temps,

L'ouverture des pièces administratives et offres techniques aura lieu le **13 avril 2026 à 11 Heures** heure local par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbain de Bamenda dans la salle de la conférence de la Commission Sise à Mulang.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique qualificative de 70 sur 100 seront ouvertes à 11 heures par la même Commission et dans la même salle à une date ultérieure après publication des résultats de l'évaluation technique.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprise.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

15-Critères d'évaluation

15.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment de :

- L'absence du cautionnement de soumission, insuffisant ou non-conforme à l'ouverture des plis ;
- La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou

- D'une note technique inférieure à 75 points sur 100 ;
- Du non respect de la méthode de soumission ou du format de fichier des offres ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Délai d'exécution supérieure à celui prescrire ;
- Du non respect des conditions du contrat.

15.2-Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels qui porteront à titre indicatif sur:

- la *présentation générale de l'offre* ;
- Référence du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires ;
- La méthodologie proposée en adéquation avec les TDR ;
- Qualification et compétence des experts ;
- Solvabilité et capacités financières ;
- Le matériel nécessaire ;
- Evidences d'avoir accepté les conditions du contrat.

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

N.B :

- En cas de pré qualification des entreprises nationales par la voie de la catégorisation, elles sont dispensées de la production dans leur dossier technique, des pièces listées à l'article 13.1.b1 de l'enveloppe technique du RPAO.
- *Tout agent public listé parmi le personnel d'un soumissionnaire et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration, sera considéré comme non valable.*

16-Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la mieux disante par combinaison des critères techniques financiers.

17. Nombre maximum de lots :

Non applicable

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service de SIGAMP de la Communauté Urbain de Bamenda, Tel : 633 36 12 67 / 67785 03 32. Ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.publiccontracts.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics(MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro Ou le MO/MOD au numéro 633 36 12 67.

Bamenda, le **13 MARS 2026**

**Le Maire de la Ville, Communauté Urbain de Bamenda,
(Autorité Contractant)**

Copies :

- MINMAP ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Maître d'Ouvrage ou MOD concerné le cas échéant ;
- Président CIPM ;
- Affichage chrono.

